Image not found or type unknown

Droit de garde.....

Par **Lilliatome**, le **12/04/2021** à **00:33**

Bonjour,

Je viens vers vous parce que je subis des violences physiques et psychologiques. J'ai un enfant et les preuves sont dures à réunir. Mon mari fume du cannabis et n'a pas reconnu l'enfant.

Questions :

1- Est-ce que devant le juge c'est recevable ?

2- Est-ce que je perds la garde ?

3- Est-ce qu'ont va me croire ?

4- Est-ce que, si je pars avc ma fille et qu'il fait tout pour gagner, il va reconnaître son enfant ?

5- Est-ce que je vais devoir repasser devant le juge ? sinon, je préfère mieux rester que de perdre mon enfant.

Merci.

Par **Tisuisse**, le **12/04/2021** à **07:07**

Bonjour,

Votre mari, puisque vous êtes marié, n'a par à reconnaître votre fille car il est sensé être automatiquement, et de plein droit, le père des enfants de son épouse lorsque ces enfants naissent durant le mariage. Donc, votre fille est sensée être la sienne sauf s'il établit qu'il n'est pas le papa et, ça, c'est le rôle de la justice.

En conséquence, si vous divorcez, le papa devra payer une pension alimentaire. Voyez des assiciations d'aides aux femmes battues. Ces associations ont l'habitude de ces situations et ont des avocats spécialisés.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés